



La rupture de contrat chez xxxxxx

Par **Loony**, le **08/10/2009** à **10:37**

Bonjour à tous,

Je me suis inscrite sur ce site car je ne suis pas certaine des informations données par mon employeur.

Voilà, je travaille depuis 1 an passé chez xxxxxx, et je suis tombée en dépression petit à petit. Aujourd'hui, impossible pour moi d'y retourner.

Je ne supporte plus les conditions dans lesquels on travaille, nos supérieurs nous prennent pour des niais et nous parlent comme à des moins que rien.

Bref, je ne vais pas m'étendre sur les détails.

J'ai proposé au directeur une rupture conventionnelle du contrat.

Il ne savait pas ce que c'était, je lui ai apporté de la doc...

Il a appelé sa DRH m'a t il dit, et elle lui aurait dit que "Ça ne se fait pas chez xxxxxx".

Je demande pourquoi, car même si c'est américain, les restaurants en France répondent à la législation française...

Il me dit juste "c'est comme ça".

Je voudrais savoir si c'est vrai et pourquoi, ou si simplement il m'a dit ça pour que je leur lâche les baskets... Auquel cas il m'aurait menti.

Merci beaucoup!!!

Emilie

Par **sparte consulting**, le **08/10/2009** à **10:56**

Rien n'empêche votre RH de ne pas souhaiter effectuer de "rupture conventionnelle".

Dans votre cas, je pense que la réflexion qu'ils ont menée en interne est assez simple : pourquoi devrait-il vous payer des indemnités (puisque en cas de rupture conventionnelle elles sont au minimum équivalente à celle d'un licenciement) alors qu'ils peuvent s'en passer...

En effet, vous souhaitez les quitter... vous n'avez qu'à démissionner.

Je sais, ce n'est pas toujours facile et cela vous fait perdre les droits au chômage... mais

comprenez juste que eux sont dans une logique d'employeur.

Par **Loony**, le **08/10/2009** à **12:27**

Je sais bien que les indemnités sont un problème pour eux.

Cependant pourquoi ne pas me dire "nous ne souhaitons pas faire une rupture, cela nous obligerait à vous payer une indemnité et nous ne le souhaitons pas" qui serait d'à peine une centaine d'euros d'ailleurs...

Sachant que des centaines d'euros partent à la poubelle chaque jour, je ne pense pas que ce soit le motif principal...

On ne nous parle jamais comme à des gens intelligents... ça fatigue.

Nous dire "c'est comme ça et puis c'est tout", ce n'est qu'un manque de respect de plus.

Comme si on étaient pas capables de comprendre.

Remarquez, après qu'un manager nous ait appelé "chien-chien" lors d'un service, c'est moindre mal!

Alors on se retrouve cassé à supporter des conditions de travail anormales et on doit partir sans rien dire, sans chômage, après avoir fait son travail comme il faut et perdu sa dignité.

Mais puisque "c'est comme ça"... j'ai bien compris, ils ont l'argent ils ont le pouvoir.

Et on ne négocie pas avec des bourses bien remplies...

Les employés ne sont que du consommable, pourquoi les considérer comme des êtres humains, c'est une perte de temps, et le temps, c'est de l'argent!! (J'ai très bien compris la logique d'employeur)

Permettre à un employé d'avoir des droits au chômage pour ne pas l'handicaper dans son avenir proche, pas le temps!!

Et surtout, ça leur est complètement égal.

Donc je n'ai plus qu'à démissionner et aller voir un psychologue.

C'est bien commencer dans la vie!

Merci de votre réponse, et excusez moi si ma réponse semble agressive, ce n'est pas du tout contre vous!

Par **Cindyholzmann**, le **08/10/2018** à **14:48**

Bonjour je me permets de vous contacter pour savoir combien de temps pour faire un rupture de contrat j'ai au xxxxxx car à partir du mois d'avril ça va faire 1 an que je suis agent d'entretien au xxxxxx et que je ne supporte plus du aux accrochages avec les responsables car si je reste encore au xxxxxx je sens que je vais cogner des responsables donc je préfère

donner ma démission

Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.).

Extrait des conditions générales d'utilisations de ce forum...

Par **P.M.**, le **08/10/2018** à **15:36**

Bonjour,

Je pense que pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet en supprimant votre message sur celui-ci pour qu'il n'y ait pas de doublon...